

[Transfert au 01/01/2024 de la gestion d'un EHPAD du SGC Littoral à la Trésorerie hospitalière Ouest Hérault \(THOH\) et de la gestion de 2 EHPAD de la Paierie Départementale à la Trésorerie hospitalière Est Hérault \(THEH\) \(pour avis\)](#)

Dans le cadre de la rationalisation et l'harmonisation de la gestion des entités autonomes gérées en nomenclature M22, les derniers établissements autonomes encore rattachés aux services de gestion comptable (SGC) seront transférés à compter du 01/01/2024, sur la trésorerie hospitalière de rattachement. **Voilà comment la Direction justifie cette restructuration.**

3 établissements autonomes sont encore rattachés à des SGC : l'EHPAD de Frontignan (assez important), actuellement géré par le SGC Littoral, et 2 autres EHPAD « plus petits » gérés par la Paierie Départementale.

La Direction nous précise que ces budgets seront donc transférés au 01/01/24 :

- vers la THOH pour l'EHPAD de Frontignan
- vers la THEH pour les « plus petits »

Il est proposé le **transfert d'un emploi du SGC Littoral vers la THOH**. La Direction indique que dans l'attente de ce transfert d'emploi (mouvement de mutation locale de septembre 2024), elle mobilisera des équipiers de renfort, expérimentés dans la gestion des hébergés. La CGT Finances Publiques 34 restera vigilante quant à la promesse faite par la Direction !

Concernant la seconde opération du transfert de 2 EHPAD de la Paierie Départementale, la Direction ne prévoit **aucun transfert d'emploi vers la THEH**. Nous nous en sommes étonnés au vu du nombre légèrement supérieur d'hébergés et des difficultés financières de l'un des deux EHPAD. La Direction se dit prête à revoir sa copie au besoin. Nous y serons attentifs.

Lorsque nous sollicitons la Direction concernant **les travaux préparatoires au TRF** (apurement des comptes de tiers, informations faites à l'encontre des caisses de retraites afin de pouvoir liquider l'argent de poche, information aux ordonnateurs...), celle-ci nous indique que le suivi est en cours mais que pour le moment **aucune information n'a été transmise aux ordonnateurs**. Les **caisses de retraites n'ont également pas encore été informées** de ce changement.

Toutefois, la Direction ne se montre pas inquiète puisqu'elle va être en contact avec les différents acteurs (CPAM,..) lors de réunions de la commission financière.

Nous restons sceptiques et regrettons le **manque d'anticipation** de la Direction !

Nous avons à nouveau demandé où en est le projet de rassemblement des hébergés sur une même structure. La Direction nous a fait la même réponse qu'au CSAL du 27/06/2023. L'urgence n'est pas dans le regroupement mais dans l'organisation de la mission. La Direction veut donc mettre en place un référent, animer le réseau, uniformiser les méthodes de travail, demander que dans chaque poste un binôme soit en charge des hébergés. Un point sera fait après mise en place de tout cela, et le regroupement sera alors étudié. La CGT FP 34 a tout de même pointé le fait qu'en juin la Direction avait annoncé l'arrêt du SAR. Or nous constatons qu'il a perduré de juillet à octobre avec 2 à 3 EDR...

**Pour la CGT FP 34, c'est une restructuration qui éloigne une fois de plus les usagers du service public. Nous avons donc voté contre les deux opérations.** Solidaires s'est abstenu. FO s'est abstenu sur le transfert vers la THOH, et a voté contre le transfert vers la THEH.

## Pont naturel 2024 (pour avis)

En 2024, il y a deux possibilités de ponts naturels : le 10 mai et le 16 août. Lors de ce CSAL, la Direction ne nous propose que le 16 août.

Pour la première fois depuis la fusion et la mise en place des ponts naturels, le pont de l'Ascension n'est pas proposé. Or cela permettrait un repos de 5 jours !

Alors que les écoles/collèges/lycées seront fermés,  
alors que la Direction motivait jusque-là ce pont comme une « pause » dans la campagne IR,  
alors que cela va créer des tensions et des discriminations sur l'octroi de congés dans tous les services,  
alors que les agents sont en souffrance dans leurs missions,  
alors qu'il n'y a aucune perspective pérenne sur l'indemnitaire,  
alors que d'autres Directions (33, 93, ... ) ont octroyé les 2 ponts,

Notre Directeur fait le **choix délibéré de priver l'ensemble des agents de la DDFIP 34** de ce pont naturel de l'Ascension.

Les motifs invoqués par le Directeur sont :

- l'accueil des SIP pendant la campagne IR. *Comme si la campagne IR n'avait jamais eu lieu en cette période ! C'est bien connu, le pic de charge arrive toujours en début de campagne. De plus, l'accueil n'est que le matin ...*

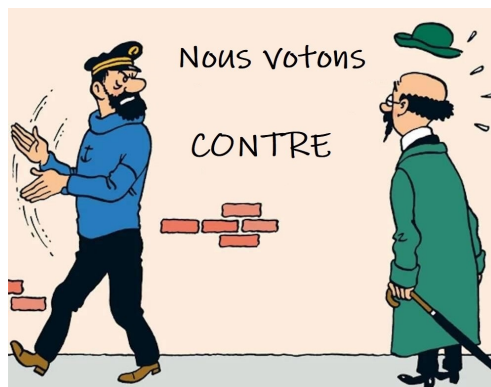
- un « accord » passé entre Directeurs de l'Occitanie. *Cette amicale illégitime ne doit pas décider pour notre Direction. Le CSAL est une instance LOCALE qui se réunit et vote. Les accords régionaux de nos directeurs ne sauraient nous donner la ligne à suivre.*

**Ces arguments ne tiennent pas !!!!**



L'intersyndicale CGT Solidaires FO Finances Publiques 34, a prévenu le Directeur : les agents sont à bout. Leur refuser ce pont est une marque totale de mépris à l'égard du dialogue social, un manque d'empathie à l'égard des agents.

Face à ce mur d'incompréhension, l'intersyndicale CGT Solidaires FO Finances Publiques 34 a décidé de quitter la séance en plein CSAL, après avoir voté contre ce point des ponts naturels 2024.



**Unissons-nous, révoltons-nous, signons toutes et tous la pétition.**

Nous reviendrons ainsi plus forts, lors de la deuxième convocation du CSAL, pour faire valoir nos droits et **obtenir les deux ponts naturels des 10 mai et 16 août.**

*Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.  
Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34*